

Trames vertes et bleues / Biodiversité

La création de la route de la lisière (limite sud du plateau, au Sud de Soleil), désormais appelée « route des crêtes, ainsi que la réalisation d'ouvrages et de voiries, constituent une menace forte pour la circulation des animaux, en raison de la fragmentation des espaces.

Sur la carte de la page 179, on peut lire :

« La route des crêtes dans sa partie ouest reste un élément de fragmentation majeur. »

« L'augmentation du trafic sur les dessertes s'accompagne d'une augmentation de l'effet de fragmentation. »

Quel sera l'effet de cette fragmentation ?

« Le projet se traduit par une augmentation de la densité des réseaux de transports. Cela a un impact direct sur la fragmentation des habitats. L'effet concerne tous les compartiments : boisements, milieux humides, nature ordinaire, déplacements de faune.

Secteur ouest(Orme des Merisiers) : Création de la route de la lisière au sud, élargissement de la RD128 avec l'arrivée du TCSP

Secteur Est (Moulon): Augmentation du nombre de voirie de desserte est-ouest, Arrivée du Grand Paris Express au nord.

Les mécanismes d'isolement des populations de faune et de flore par la fragmentation des milieux naturels sont des mécanismes assez lents, qui conduisent à terme à des phénomènes d'extinction locaux (disparition des populations). » page 165

Et lisez bien, c'est l'EPPS qui l'écrit : page 165

Une étude très connue réalisée en Suisse dans les années 80 sur le Lièvre d'Europe sur une surface comparable à celle de la zone d'étude concluait à une disparition totale de l'espèce une fois les surfaces d'habitat continues limitées à 30 ha, soit au huitième de la surface initiale (Anderreg, 1984).

Tous les groupes sont concernés, autant les espèces rares ou protégées que les espèces dites de nature ordinaire.

En milieu urbain, la fragmentation joue un rôle considérable dans l'érosion de la biodiversité, ne serait-ce que du fait du nombre important d'opérations urbaines ayant pour effet un rôle de fragmentation, même mineur. C'est donc clairement la multiplication des événements fragmentant de portée modérée sur un espace finalement assez réduit qui, au final, par effet d'accumulation, induit une diminution très forte de la perméabilité des milieux pour la faune et la flore. L'Ile-de-France en est malheureusement un bon exemple.

Les ouvrages routiers, même de gabarit faible et/ou à trafic faible induisent une modification profonde du fonctionnement des milieux forestiers. Outre les effets directs sur les espèces, la route induit une modification de la composition des habitats aux abords de la voie (problématique des espèces invasives). De plus, la création d'une voie nouvelle induit automatiquement une rudéralisation importante des abords qui se prolonge généralement aux habitats adjacents.

« Le plateau de Saclay abrite encore un patrimoine naturel important associé aux zones humides.

Cependant celui-ci est inégalement réparti et menacé par l'artificialisation des habitats (urbanisation et développement des infrastructures de transport, agriculture, ...); ainsi que par la faible proportion et l'isolement des zones humides lié à la diminution des continuités écologiques.

Si le secteur de Moulon n'est pas traversé par une continuité écologique majeure et ne renferme pas de réservoir de biodiversité prédominant, il possède cependant quelques zones humides intéressantes.

Mais surtout, le coteau sud est considéré comme une continuité importante, utilisée par les espèces des milieux aquatiques et des zones humides. » Page 115

Faune

Espèces protégées présentes sur le territoire

« Les inventaires menés de mai à juillet 2012 ont dénombré 5 espèces d'amphibiens. Parmi elles, 2 espèces ont une valeur réglementaire forte, le **Triton crêté** et la **Grenouille agile**.

Le Triton crêté a été trouvé dans la rigole de Corbeville qui n'est pas son habitat optimal. Il est donc probable que l'espèce se reproduise à proximité, notamment au sein du Golf de Saint Aubin.

La Grenouille agile (*Rana dalmatina*) est une espèce protégée sur l'ensemble du territoire et présente à l'annexe IV de la Directive Habitat. Sur le territoire elle a été retrouvée dans la zone humide 48 :

Mare au nord du bois de la Guyonnerie.

Le Triton palmé (*Lissotriton helveticus*) est une espèce protégée sur le territoire.

Sur la zone d'étude, il a été contacté dans la rigole de Corbeville ainsi que dans la zone humide 48 : Mare au nord du bois de la Guyonnerie. » Page 97

Flore

« Les relevés floristiques effectués en été 2012, ainsi que les données Ecosphère de 2011, porte à 175 le nombre d'espèces de Flore recensées sur la zone d'étude. Parmi elles, 168 sont dites indigènes (i.e. Non plantées, introduites volontairement ou involontairement, etc.), soit 96%. » page 98

L'étoile d'eau est une des rares espèces de Flore protégée au niveau national, présente en Ile-de-France (**enjeu réglementaire très fort**).

Les stations connues sont situées à quelques centaines de mètres de la zone d'étude. L'espèce n'est a priori pas présente au sein du périmètre de la zone d'étude. Néanmoins, cette espèce pourrait le devenir si ses habitats étaient recréés. » page 115